Aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **58 (1929)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LVIIIme ANNÉE. N° 7. 1er MAI 1929.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque IIa 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *Aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation. — Quelques réflexions anciennes sur l'enseignement de la grammaire. — Vers une décadence de la culture intellectuelle ? — Ecole et inculture. — Programme de l'année scolaire 1929-1930 pour les écoles primaires du canton de Fribourg. — † M. le professeur Pierre Demierre. — † Sœur Caroline Horner. — L'éducation est-elle un art ? — Examen de renouvellement du brevet en 1929. — † Mlle Rose Daguet. — † M. Oscar Monney. — Société des institutrices.*

Aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation

Messieurs et chers collègues,

C'est Fribourg qui, cette année, recevra les membres de la Société fribourgeoise d'éducation. C'est dire que notre assemblée offre à tous les plus grandes facilités d'accès, l'agrément toujours nouveau de son centre d'étude et le réconfort du milieu le plus sympathique qui soit pour ceux qui ont, dans notre canton, la rude, humble, mais admirable tâche de préparer pour le pays et pour l'Eglise une enfance et une jeunesse imprégnées de nos solides traditions patriotiques, morales et religieuses, solidité qui puise sa force dans un passé glorieux et sa fécondité dans la sève jamais tarie que la fidélité à la religion et à la patrie renouvelle et rajeunit inlassablement.

Tradition éclairée, progrès sérieux et sage, tels sont les deux éléments qui ont fait notre canton ce qu'il est, objet de curiosité pour les agités et d'envie pour les déracinés.

C'est cet esprit qui a dicté le choix du thème mis à l'étude cette année-ci.

S'il faut à la personne et à la famille humaine un minimum de bien-être pour faciliter une pratique normale de la vertu, un peuple a besoin lui aussi d'un certain degré de prospérité matérielle pour accomplir à l'égard des siens sa tâche vitale et à l'égard des autres son devoir d'entr'aide.

Cette prospérité repose essentiellement sur le travail aimé et sur l'économie bien comprise : travail qui produit la richesse, économie qui facilite et décuple le rendement des efforts humains.

Pour que le travail soit aimé, il faut qu'il assure à celui qui le fournit une occupation répondant à ses aptitudes personnelles et aux légitimes revendications de la dignité de l'homme et de la sécurité des siens.

Qui peut et qui doit aider l'enfance et la jeunesse à réaliser ce vœu, sinon ceux qui, par vocation et mission officielle, font de l'enfant un adulte physiquement, intellectuellement et moralement : la famille et l'école.

Qui doit organiser cette collaboration intime des dévouements et des sollicitudes que la Providence noue autour de l'enfance, sinon ceux que cette Providence a chargés de ce soin : l'Etat et l'Eglise ; l'Etat qui a la responsabilité de l'ordre terrestre et l'Eglise qui a la responsabilité de l'ordre spirituel.

Laissant à d'autres la stérile préoccupation de chercher le bien dans l'agitation et le dévouement dans le désordre, notre canton se doit d'étudier et de résoudre le problème de l'orientation professionnelle, en sollicitant de chacun des organes sociaux que la raison et la religion chrétienne ont placés près de la vie pour la perfectionner et la rendre heureuse, leur juste part d'effort et l'accomplissement intégral de leur fonction.

C'est dans cet esprit que le corps enseignant fribourgeois a examiné le difficile et important problème de l'orientation professionnelle. C'est dans cet esprit que le rapporteur central a condensé en un travail complet et solide les résultats de neuf mois d'études et de recherches.

C'est cet esprit aussi qui fera des délibérations de Fribourg la preuve qu'un peuple chrétien peut mieux que tout autre aborder et résoudre un des problèmes sociaux les plus graves de notre temps.

Tout en apprenant à l'enfance et à la jeunesse le « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien », nous leur apprendrons que cette bénédiction du Ciel n'est accordée qu'à ceux dont le travail et les vertus écartent la malédiction première de la terre stérile, en l'arrosant de la sueur de leur front et de la prière de leurs lèvres.

AU NOM DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION :

Le Président :

A. SAVOY,

Inspecteur scolaire.